5 centimes

La Petite Gironde

5 centimes

144e ANNEE — N° 15,41

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 1914

EDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir) : Bordeaux, Paris et l'étranger
2e Édition : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure
3e Édition : Charente-Inférieure
4e Édition : Charente
5e Édition : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Pyrénées-Orient, Hérault
6e Édition : Dordogne, Corrèze, Lot, Haute-Vienne, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron.
7e Édition : Hautes-Pyrénées, Gers.
8e Édition : Landes, Basses-Pyrénées, Espagne
9e Édition : Lot-et-Garonne, Gers
10e Édition (Matin) : Gironde, arrts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, arrt de Bergerac.
11e Édition (Matin) : Gironde, arrts Bordeaux (partie), La Réole, Bazas
12e Édition (Matin) : Bordeaux et communes suburbaines

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86
PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (payables d'avance)

	La ligne		La ligne
Annonces dernière page (dix col. en 6)	1f 75	Faits Divers. . . (sept col. en 7)	7f
Réclames d° d° (sept col. en 7)	3 50	Chroniques Locales (sept col. en 7)	11

S'adresser pour les annonces : A Bordeaux, Bureau du journal, 8, rue de Cheverus. A Paris, Agence Havas, péristyle du Grand-Théâtre. Agence Havas, 8, place de la Bourse. Société Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.
Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Gironde et les départements limitrophes ci-après : — Charente Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f »	11f »	22f »
Autres départements et Colonies	6 50	12 »	24 »
Etranger (Union Postale)	9 »	18 »	36 »
Abonnements d'un mois pour la France	2 25	»	»

Les Abonnements se paient d'avance.

ÉDITION DU MATIN

AU PEUPLE AMÉRICAIN

REPONSE au Chancelier Bethmann-Hollweg

Nous ne connaissons le document signé par M. de Bethmann-Holweg, chancelier de l'empire allemand, et adressé au peuple américain, que par les résumés communiqués aux journaux suisses. Mais les allégations qu'il contient sont si extraordinaires, qu'il est de toute nécessité d'y répondre avec franchise, bon sens et simplicité.

On peut s'étonner que la plume d'un personnage officiel, d'un juriste, d'un homme pondéré, ait pu se livrer à de telles fantaisies dans l'exposé des faits et des appréciations. Il est vrai que dans ce *Memento*, M. de Bethmann-Holweg, sans doute pour dégager sa responsabilité personnelle, ne manque pas de déclarer qu'il écrit *par l'ordre direct de l'empereur Guillaume*. C'est donc à la pensée impériale que remonte la responsabilité des allégations rassemblées dans cet exposé, et que s'adresse, nécessairement, la réplique que le souci de la vérité et le respect du public américain nous imposent.

Le *Memento* prend à partie spécialement la politique britannique; il tend à faire remonter jusqu'à elle la responsabilité de la présente guerre. L'Angleterre répondra, où mieux elle a répondu d'avance par la publication de plusieurs *Livres bleus*, et par celle des lettres échangées entre l'empereur Guillaume et le roi Georges V, sans parler de celles échangées avec le tsar Nicolas. On sait, maintenant, ce que valut, dans cette circonstance, « la parole de soldat » du kaiser.

En ce qui concerne spécialement la volonté du cabinet de Londres de conserver la paix, ses intentions ressortent avec la plus grande évidence de la série des propositions faites par le cabinet de Londres pour atténuer la portée de ses engagements antérieurs vis-à-vis de la France. Quand on publiera les documents, on saura que le 31 juillet, l'Angleterre n'avait pas encore promis à la France son concours d'une façon formelle, et que cette attitude hésitante donnait, à celle-ci, les plus sérieuses inquiétudes.

Dans les publications allemandes, *la suppression du télégramme* expliquant le malentendu au sujet d'une proposition pacifique de sir Edw. Grey, est un *aveu* de la part de l'Allemagne, aveu qui équivaut à une tentative de falsification des faits pour l'opinion allemande et l'opinion universelle, et qui n'est pas loin de rappeler le procédé de la dépêche d'Ems.

S'il était nécessaire d'établir que, des deux puissances, c'était l'Allemagne qui voulait la guerre, qui l'avait décidée et qui en escomptait d'avance le profit éventuel, il suffirait d'un fait connu de tous : c'est à savoir la démarche faite, auprès du cabinet de Londres, par le gouvernement allemand pour déclarer que celui-ci réclamait, dès avant la guerre, *l'ensemble des colonies françaises*. Est-ce que la France a fait une pareille proposition? Est-ce que l'Angleterre et la Russie ont jamais rien dit de semblable visant l'issue éventuelle de la guerre? On veut la guerre puisqu'*on réclame d'avance le profit qu'on prétend en tirer* : c'est lumineux; il n'y a pas de discussion sur des pointes d'aiguille qui puisse obscurcir une démonstration aussi éclatante.

Le procès intenté à l'Angleterre comme alliée de la Russie indique, chez le chancelier-philosophe, une pénurie intellectuelle non moindre. Comment! on reproche à l'Angleterre d'être l'alliée de la Russie, « terre du plus terrible despotisme, pays qui ne connaît ni liberté politique, ni liberté religieuse, *nation qui foule aux pieds les libertés des peuples comme celle des individus!* » Certes, voilà une invective qui dépasse l'imagination. De qui émane-t-elle : en effet, de l'Allemagne, de l'Allemagne du kaiser, de l'Allemagne violente geôlière de l'Alsace-Lorraine, du Schlesvig, de la Pologne; de l'Allemagne qui vient de renouveler, dans la paisible Belgique, les horreurs de la guerre de Trente Ans! Et c'est l'Allemagne qui fait à la Russie de tels reproches!... Pour adresser ce blâme à l'Angleterre, oublie-t-elle donc les démarches sans nombre, les efforts infatigables et souvent humiliants, multipliés, depuis quarante ans, par ses rois et empereurs, pour obtenir l'alliance de la Russie, l'alliance de cette puissance « barbare, despote, etc. » Oublie-t-elle donc, qu'en 1870, c'est *à la protection de la Russie*, ainsi que le constate un télégramme fameux du vieux roi Guillaume, que l'Allemagne dut ses victoires, victoires pour lesquelles la dynastie des Hohenzollern promit, à la dynastie des Romanoff, une *reconnaissance éternelle*.

Vraiment, les Hohenzollern, comme les Habsbourg, ont juré d'étonner le monde par leur duplicité comme par « leur ingratitude »! Les dynasties germaniques s'adressent à la démocratie américaine, pourquoi? pour lui faire constater sans doute qu'elles vont périr dans l'iniquité!

Un fait précis a décidé de l'intervention, longtemps hésitante, de l'Angleterre : c'est la violation de la neutralité belge. M. de Bethmann-Hollweg a reconnu, lui-même, que cette violation était « contraire à tout droit international ». La vérité en cela a échappé au juriste. Mais il a ajouté immédiatement que, dans ces circonstances où il faut renier sa signature, « on s'en tire comme on peut »... J'aime mieux la rude affirmation de son illustre prédécesseur, Bismarck : « La force prime le droit. »

Il s'agissait, dit-on, de prendre les devants contre l'éventualité d'une invasion de la France en Belgique. Mais cette contre-vérité absolue n'est-elle pas démentie, d'abord, par les déclarations officielles de la France au moment même où la guerre était en perspective. En fait, où étaient donc massées les armées françaises? *Uniquement dans l'Est*, autour de Nancy, sur la frontière allemande. Nous souffrons assez cruellement de cette disposition, pour en obtenir le bénéfice moral et pour qu'elle nous serve à confirmer la sincérité absolue de nos intentions loyales, que nous payons par de longues semaines de sacrifices et des hécatombes de vies humaines.

Par contre, où étaient massées les armées allemandes? Devant Liège.

— Où se portèrent leurs premiers pas?

— En Belgique.

Quelle fut la déclaration officielle du gouvernement allemand au gouvernement anglais? Qu'il ne s'engageait pas à respecter la neutralité belge. En présence d'une série de faits si éclatante, ait-il permis de pousser aussi loin la naïve altération de la vérité?

S'il est une chose claire comme la lumière du jour, c'est la volonté arrêtée des états-majors allemands de pénétrer sur le territoire belge. Et cette nécessité s'était imposée à eux d'une façon bien pressante puisqu'ils l'ont acceptée et choisie, avec cette double et grave conséquence : encourir l'hostilité de la Belgique et l'hostilité de l'Angleterre. La violation de la neutralité belge fut donc considérée, dès le début, comme la carte suprême par l'Allemagne : elle l'a jouée à ses risques et périls; mais cette carte était biseautée; et c'est pour s'en être servie qu'elle succombera. Celui qui se sert du mensonge périt par le mensonge.

Le mensonge est toujours bête : j'en trouve une preuve nouvelle dans la série des allégations mises en avant par le chancelier pour essayer de laver le front de son pays de la honte des massacres en Belgique, de l'incendie de Louvain, des bombes jetées sur Anvers, des femmes et des enfants poussés en avant des bataillons, de tout le pays ravagé, brûlé, pillé comme aux temps les plus affreux des invasions barbares.

Voici donc les faits (allégués, d'ailleurs, sans aucune précision) par le memento officiel; il faut citer le passage tant il est étrange : « On raconte à vos concitoyens que les troupes allemandes ont incendié des villes et des villages en Belgique; mais on leur tait que des jeunes filles belges ont arraché les yeux sur les champs de bataille à des blessés allemands sans défense; que des fonctionnaires des villes belges ont invité nos officiers à dîner et les ont abattus à coups de fusil. Des femmes belges ont coupé la gorge à des soldats allemands logés dans leurs demeures... »

Et c'est tout! Comme l'on comprend que le chancelier, après avoir écrit cela, se soit réfugié immédiatement derrière la volonté expresse de l'empereur : « L'empereur m'a autorisé à dire tout cela... etc., etc... » A qui fera-t-on croire que de pareils incidents, à supposer qu'ils soient exacts, aient pu motiver et justifier la mise à sac de tout un pays, joyeux et innocent la veille. Quand Visé fut mis en flammes, « les jeunes filles belges » avaient-elles déjà crevé les yeux des blessés allemands? Quand les Deborah belges « coupaient la gorge des guerriers allemands » (où, quand, comment?) n'avaient-elles pas vu, déjà, leurs villes et leurs campagnes dévastées, leurs fermes brûlées, tout le pays jeté sur les chemins de l'exil et de la misère? Si les Allemands étaient restés chez eux, les braves paysans belges auraient-ils essayé de lutter désespérément pour l'indépendance et le salut de leur pays? On allègue quelques faits anonymes... et Louvain flambe devant l'histoire!

Une pareille systématisation d'une procédure mensongère aussi médiocre suffit pour dépeindre l'âme allemande. Ceux qui s'y laissent prendre ont pactisé d'avance avec elle; ils ouvriront les yeux trop tard, pour comprendre « qu'il n'y a pas de pacte avec le mensonge... »

La grande République américaine sait ce que sont ces grandes et nobles choses, racines et fondements de toute civilisation, la vérité, la liberté, l'humanité. Elle connaît sa parente de sang, l'Angleterre, sa sœur d'origine et d'institutions, la République française.

Elle vient de lire le réquisitoire d'un personnage officiel, honteux lui-même de la tâche qui lui est imposée : qu'elle écoute impartialement la réponse indépendante d'un ami de l'Amérique, d'un ami de la vérité; — et elle jugera!

GABRIEL HANOTAUX,
de l'Académie française, président du comité France-Amérique.

Ce que disent les Journaux

Le **Petit Journal** admire l'attitude du gouvernement anglais, celle de la presse et celle de la nation tout entière :

« Du jour où il s'est rangé à nos côtés, le gouvernement anglais, avec un minimum de gestes et de paroles inutiles, s'est mis en devoir de réaliser l'effort maximum. Tous les discours de ses hommes d'Etat ont été marqués au coin de la sobriété et du bon sens. Aucune rhétorique, des paroles brèves, aussi significatives que les actes qui immédiatement les ont suivies, une presse admirable d'information et de bon sens, aucune exagération des succès remportés. Les revers, quand il y en a, sont avoués, la nation se réjouit des premiers sans s'exalter, elle ne songe pas à se décourager aux mauvaises nouvelles. Le gouvernement et l'opinion le savent : la guerre sera longue, dure, formidable. Ceci importe peu. La seule chose essentielle est qu'à la fin l'Angleterre soit victorieuse. D'ores et déjà il est décidé qu'elle le sera, les sacrifices dussent-ils se prolonger indéfiniment. Vous avez vu la formule d'engagement des soldats anglais : si au bout de trois ans la guerre n'est pas finie, ils seront libres de demander leur congé. Rendant justice à nos alliés, je crois, sans nous humilier nous-mêmes, que nous pourrions heureusement nous approprier certaines de leurs qualités. »

L'**Eclair** note que l'ennemi paraît avoir renoncé à s'aider systématiquement de la terreur. « Les abominations qui ont marqué ses premiers pas en Alsace et surtout en Belgique semblent ne plus se renouveler. Cette victoire du droit des gens est la première défaite infligée à cet orgueil germanique qui en connaîtra bien d'autres. »

Le **Matin** constate que, dans son élan d'action si brutale et si précipitée, l'ennemi a négligé les précautions que tous les tacticiens s'attendaient à lui voir mettre de son côté. Il s'est placé dans une situation qu'un revers de quelque gravité pourrait rendre irréparable.

De la **Patrie** :

« Les « mouvements hardis » de l'extrême-droite allemande ont échoué devant la tactique française. Les Prussiens maintenant se sont concentrés. Mais cette concentration ne leur donne pas de meilleurs résultats. Ils ont devant eux une armée puissante. Ils livrent des batailles qui les épuisent. C'est une guerre extrêmement pénible dont ils ne sortiront pas, quoi qu'il arrive, en état de se retourner contre la formidable armée russe. »

De la **Liberté** :

« L'Autriche, leur unique alliée, achève de faire faux bond aux Allemands. Constamment battue, elle livre peu à peu ses places fortes et recule en désordre partout. Désormais, sa force de résistance est brisée. Elle n'est plus pour l'état-major de Berlin qu'un poids mort, et qui est de plus en plus lourd à porter. »

Du **Journal des Débats** :

« Il s'agit de ne pas devenir les serviteurs d'un empire qu'offusque la seule indépendance de ses voisins, et qui n'admet, ne comprend même autour de lui que des « brillants seconds ». Les trois puissances alliées ne pouront remettre l'épée au fourreau que lorsque l'Allemagne aura été vigoureusement convaincue qu'elle doit se résigner à voir en Europe autre chose que ses jaquais. »

LETTRE OUVERTE

A M. MILLERAND

Les Réformés — Les Embusqués — Les Volontaires

Les réformés. — Bravo! Bravo! mon cher ministre! Vous donnez à l'opinion publique une satisfaction légitime, en même temps que vous vous conformez aux vœux du législateur, en soumettant à un nouvel examen médical les jeunes hommes exemptés, pour raison de santé, de tout service militaire. Beaucoup d'entre eux ne demandent d'ailleurs qu'à aller rejoindre leurs camarades à la frontière. Certains sont peut-être moins pressés de courir au feu. Il faut aux uns donner toutes les facilités d'accomplir leur devoir patriotique, aux autres imposer ce devoir.

Combien de jeunes gens, très justement réformés à vingt ans pour faiblesse de constitution, se sont, depuis, fortifiés, sont devenus des hommes robustes, entraînés aux sports, très capables de faire des soldats. Leur présence dans nos villes et dans nos campagnes — même lorsqu'ils y demeurent malgré eux — excite un mécontentement naturel. On a vu partir des réservistes, des territoriaux plus âgés, moins vigoureux, pères de famille. Volontiers on criait à l'injustice. Ce n'en était qu'une apparence. Mais cette apparence même, vous la faites disparaître, mon cher ministre. Nous vous en remercions.

Un simple vœu à cet égard. Ne serait-il pas possible d'autoriser les réformés à passer le conseil de révision dans les villes et les régions où ils stationnent actuellement et de ne pas les astreindre à se rendre au chef-lieu de recrutement? Ce serait pour eux un appréciable avantage. Ce serait pour l'Etat une économie non moins appréciable.

Les embusqués. — Mais, je vous en conjure, Monsieur le Ministre, faites cesser sans retard le scandale des « embusqués ». Vous m'entendez bien? Je ne vise pas les hommes des services auxiliaires que leur myopie ou quelqu'autre infirmité physique condamne à ne pas aller parmi les combattants. Je les plains, car je sais que la plupart regrettent amèrement d'être maintenus si loin de l'ennemi. Non! les « embusqués », ce sont ceux que leur âge et leur santé obligeraient à être à la frontière, sur la ligne de feu, et qui, prudemment, lâchement, se font, à force d'intrigues, affecter à des fonctions que de plus âgés et de moins valides rempliraient pour le moins aussi convenablement.

Je ne veux, provisoirement, rien préciser. Il suffit d'ouvrir les yeux pour être offusqué par le permanent scandale dont tous nos concitoyens sont indignés. S'il le fallait cependant, je citerais, sous ma responsabilité, des faits édifiants. Mais vous m'éviterez cette peine, mon cher ministre. Je connais de longue date votre esprit de décision, votre courage qu'aucune criaillerie intéressée n'arrêtera : vous renverrez les embusqués à leur poste de combat. « Tous les hommes de 20 à 30 ans en état de porter les armes, à la frontière! »

Les volontaires. — Nous avons des « embusqués ». Mais en revanche, quel admirable élan chez des volontaires de toutes classes et de tout âge! Hier, c'était un jeune qui nous touche de près et qui, ayant subi de graves opérations, avait le droit de demeurer tranquillement dans ses foyers. Il va, à l'insu de sa mère, se présenter devant le conseil de révision. Il « intrigue », et je crois bien, ma parole! qu'il s'est fait « pistonner ». Il m'annonce, tout joyeux, qu'il a réussi : il va partir dans une section de mitrailleuses! Dans quelques jours, il se battra contre les Allemands!

Ce matin, j'ai vu un autre réformé. Il a fait quatre ans dans les spahis et, atteint de typhus, a été congédié. Depuis, complètement guéri, il a poursuivi sa carrière civile. Licencié ès sciences, chimiste-céramiste, il a séjourné durant plusieurs années dans l'Amérique du Sud. Puis il est venu en Corse. Homme de sport, excellent cavalier, dès la déclaration de guerre il court se présenter au bureau de recrutement. Le conseil de révision le déclare bon pour le service. A ses frais, vous entendez bien, à ses frais, cet homme qui est sans fortune vient à Marseille, puis à Paris : « Affectez-moi à un régiment de cavalerie. Je peux rendre des services. » On lui répond : « Impossible! D'après votre classe, vous êtes territorial. On vous versera dans le train des équipages. » « — Mais je suis volontaire, puisque j'étais réformé. Je ne devais rien. Je reprends du service, c'est pour me battre! »

Permettez-lui d'aller se battre, Monsieur le Ministre. Ne découragez pas ces bonnes volontés.

Et, pour finir, laissez-moi vous citer un autre fait :

Un jeune Vénézuélien habitant Bordeaux, très honorablement connu des autorités civiles et militaires, en instance de naturalisation avant la guerre, demande à s'engager dans un régiment de cavalerie où sert son cousin. Il est cavalier remarquable. « Vous n'êtes pas Français, lui dit-on. Vous ne pouvez vous engager que dans la légion étrangère. » Il s'engage dans la légion, espérant ainsi acquérir la nationalité française et le droit de s'engager ensuite dans un régiment métropolitain. « Cette faveur n'est accordée qu'aux Alsaciens-Lorrains. Vous allez aller au Maroc. » Ce brave garçon est désespéré. Son frère, accouru du Vénézuéla pour servir aussi la France, dans ces conditions n'ose plus s'engager.

Il se peut qu'il y ait des difficultés spéciales. Mais, vous êtes, Monsieur le Ministre, un chef d'initiative et d'énergie! Assez de bureaucratie! L'heure est à l'action. Tous ces vaillants qui viennent à nous, sachons les utiliser. Ils veulent se battre pour nous! Donnez-leur, comme à l'enfant grec, de la « poudre et des balles ».

CHARLES CHAUMET,

La Classe 1915

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre de la guerre relatif à la formation de la classe 1915.

Les opérations de recensement devront commencer immédiatement. Les tableaux établis dans la forme ordinaire seront publiés et affichés le **dimanche 27 septembre 1914.**

Les opérations de la révision commenceront le 7 octobre 1914 pour se terminer le 20 novembre 1914.

La séance de clôture du conseil de révision sera tenue au chef-lieu de chaque département le 30 novembre 1914.

Les commissions médicales et les commissions de réforme ne fonctionneront pas pour la classe 1915. Dans ces conditions, dit l'arrêté du ministre de la guerre, il n'échappera pas aux conseils de révision qu'en raison des conditions spéciales d'incorporation, l'examen des jeunes gens doit avoir lieu avec le plus grand soin, en s'inspirant de la nécessité de ne donner à l'armée que des hommes susceptibles de supporter les fatigues inhérentes au service militaire.

L'incorporation du contingent devant suivre de très près la révision, la session extraordinaire des conseils de révision est supprimée.

Les ajournés des classes 1913 et 1914 seront convoqués devant les conseils de révision de la classe 1915, à qui la faculté est d'ailleurs reservée de liquider toutes les situations antérieures.

Circulaire du Ministre de la Guerre aux Généraux commandant les Régions

Une circulaire adressée aux préfets par le sous secrétaire d'Etat à la guerre, le 7 août 1914 (« Journal officiel » du 9, p. 7,292), a prescrit à l'administration préfectorale de prendre, d'accord avec l'autorité militaire locale, toutes dispositions utiles en vue de rechercher les individus qui se soustrairaient à leurs obligations militaires et de réprimer l'insoumission ou la désertion.

L'appel sous les drapeaux de la classe de 1914 donne une nouvelle importance à l'application de ces dispositions.

Vous voudrez bien, en conséquence, rappeler aux préfets des départements situés dans votre région les ordres donnés et en assurer la rigoureuse exécution.

A cet effet, je vous invite notamment à faire procéder dans les lieux publics à des demandes individuelles de renseignements, ainsi qu'il a été déjà fait dans certaines villes pendant la période de mobilisation.

Je vous prie, d'ailleurs, avant la mise en vigueur de cette mesure, de la porter à la connaissance du public par la voie de la presse, en signalant la nécessité pour tous les hommes en âge de servir, ou en ayant l'apparence, d'être munis de pièces leur permettant d'établir nettement, à tout instant, leur situation au point de vue militaire (livret, certificat de réforme, certificat d'ajournement, etc.), ou de documents administratifs justifiant de leur âge ou de leur nationalité (extrait d'acte de naissance, permis de séjour, etc.)

Tout homme dont la situation militaire ne paraîtrait pas régulière, devra être immédiatement remis, ainsi que l'a prescrit la circulaire précitée, à l'autorité militaire.

Signé : MILLERAND.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni jeudi matin, sous la présidence de M. Poincaré.

Etaient absents : MM. Briand et Sembat, qui sont allés passer deux jours à Paris pour aller traiter certaines questions d'ordre administratif.

M. Malvy, ministre de l'intérieur, a fait connaître au conseil qu'après accord avec M. Ribot, ministre des finances, il a télégraphié aux préfets des départements envahis d'informer les maires que les avances faites par les communes, tant pour la part de l'Etat dans l'application des lois d'assistance que pour le paiement des allocations aux soutiens de famille, leur seront intégralement remboursées.

M. Poincaré inspecte les Troupes du Maroc

Bordeaux, 10 septembre.

M. le Président de la République, accompagné du président du conseil et du ministre de la guerre, est allé passer l'inspection des troupes revenues du Maroc.

UNE NOTE SUR

Le Service postal aux Armées

Le ministre a reçu depuis le début de la guerre de nombreuses plaintes de familles qui signalent le fonctionnement défectueux du service postal entre l'intérieur et les armées.

L'autorité militaire fait tous ses efforts pour améliorer ce service et elle ne cesse de rechercher le moyen de maintenir le contact entre les familles et leurs enfants sous les armes.

Mais l'obligation impérieuse de conserver le secret sur les opérations et, par conséquent, sur les mouvements des troupes, les changements multiples résultant des nécessités de la guerre sont autant d'obstacles à un fonctionnement régulier du service postal.

La population, qui a subi avec un inébranlable courage toutes les conséquences de la guerre, saura faire, une fois de plus, preuve de fermeté et accepter le nouveau sacrifice que la défense du pays lui impose.

Il y a lieu de faire remarquer, d'ailleurs, que le service postal s'est notablement amélioré depuis la fin de la concentration. (Havas.)

Souscription argentine à Biarritz

Sur l'initiative de Mme Larreta, femme du ministre de la République Argentine à Paris, plusieurs personnes de la colonie argentine de Biarritz se sont réunies pour venir en aide aux militaires blessés hospitalisés à Biarritz et à Bayonne.

La souscription, encore ouverte, s'élève déjà à la somme de 19,310 fr.

Les personnes présentes à cette réunion ont eu la pensée délicate et heureuse de télégraphier à quelques dames de Buenos-Ayres pour leur demander d'organiser une souscription en Argentine.

Il n'y a pas là seulement des manifestations touchantes de générosité; c'est un noble témoignage de fervente sympathie de la part d'un pays auquel nous rattachent tant de liens. Il ira au cœur de tous les Français.

Les Officiers en Retraite et de Complément

Paris, 10 septembre. — Les journaux ont publié il y a quelques jours un avis concernant les officiers en retraite et de complément qui, libérés de toute obligation militaire, désiraient reprendre du service pour la durée de la guerre. Un très grand nombre d'officiers ont répondu à cet appel. Pour éviter des démarches inutiles à ceux qui auraient encore l'intention de se présenter, le gouverneur militaire de Paris porte à leur connaissance que seules peuvent être prises en considération les demandes pour servir immédiatement dans des corps de l'armée active et de sa réserve et dans les corps territoriaux appelés à opérer. Les demandes seront reçues à l'état-major du département de la Seine, hôtel des Invalides.

On ne peut plus admettre en ce moment de réintégration pour les services sédentaires ou du territoire dans le camp retranché de Paris. Il est rappelé aux anciens sous-officiers désireux de reprendre du service, qu'ils doivent se présenter à leur bureau de recrutement pour y signer leur engagement.

LETTRES PARISIENNES

Paris, 8 septembre.

Paris, qui la semaine dernière se sentait serré de près, a éprouvé une sorte de déception en apprenant que l'ennemi avait gagné au large. Nous nous étions habitués à penser qu'une grande bataille devait s'engager autour du camp retranché, et cette idée nous était chère. Peut-être est-ce partie remise? La bataille de Paris s'annonçait comme une fort probable victoire. Les Allemands l'ont compris, quoiqu'ils aient de la peine à comprendre certaines choses, et ils nous ont tourné les talons.

Ce que ces lourdauds n'ont pas du tout compris, ce sont les mouvements de l'âme française. Ainsi, ils étaient persuadés que les bombes de leurs avions allaient répandre la terreur dans Paris, où ils ont provoqué surtout une curiosité amusée. Ils ont cru en outre qu'en multipliant les actes de férocité ils nous frapperaient d'épouvante et nous amèneraient à leur demander grâce. Or, leurs brigandages ont au contraire contribué à raffermir les esprits les moins belliqueux, qui, comme nous, réclament la guerre à outrance.

Nos agresseurs sont de pauvres psychologues; ils ont du reste été pitoyablement renseignés par leurs espions innombrables, qui leur fournissaient surtout des potins mensongers, l'une des formes de la camelote allemande. Un de nos confrères signale « le livre à faire ». Il s'agit de réunir la constatation des actes de barbarie commis par les Allemands. « C'est pour la défense de la civilisation que ce livre est à faire. »

Je rappellerai qu'en 1872 l'érudit Edouard Fournier publia sous ce titre : *les Prussiens chez nous*, l'inventaire des crimes commis en France par nos envahisseurs. Cette fois, le gouvernement a pris soin de faire dresser par les préfets et les sous-préfets des départements envahis le relevé de ces forfaits. On fera de ce document l'état qu'il conviendra au moment du règlement des comptes.

***

On ne saurait trop admirer l'attitude et l'esprit de la population parisienne en ces heures critiques. Elle est atteinte dans tous ses intérêts à la fois; elle souffre, et elle sait qu'elle est menacée de souffrir plus encore; en attendant d'autres rationnements possibles, elle est réduite, en ce qui concerne les nouvelles de la guerre, à la portion congrue : elle se résigne à tout avec sérénité. Il n'est pas sûr que les Berlinois puissent conserver le sourire quand le galop des cosaques de Rennenkampf résonnera aux abords de leur capitale.

Le pacte que viennent de signer les trois grandes puissances alliées au sujet des négociations de la paix a produit dans Paris entier une impression profonde; c'est une lettre de change tirée sur la victoire, sur la victoire certaine, inéluctable, qui est écrite en traits de feu dans le livre du Destin.

Le grand souffle héroïque qui traverse la France et les nations alliées annonce la prochaine transfiguration de l'Europe et l'aurore des temps nouveaux.

Je décrirai prochainement la physionomie de Paris en état de guerre; elle est curieuse et rassurante à la fois.

La grande ville est singulièrement ennoblie par les épreuves.

On la tenait pour incurablement frivole; elle est maintenant stoïque.

ALBERT ROBERT.

Conseil de Guerre de Bordeaux

Une Condamnation à Mort

Le disciplinaire Pierre Nasica, de la section spéciale du 6e de ligne, à l'Ile Madame, était poursuivi pour : 1° voies de fait sur un supérieur pendant le service; 2° outrages à un supérieur; 3° refus d'obéissance.

Ce Nasica, qui est d'une force herculéenne, était unanimement redouté à la section disciplinaire, où sa mauvaise conduite l'avait fait envoyer. On le craignait à ce point qu'on le faisait fouiller chaque matin. Nasica, en effet, ne cessait de répéter qu'il en « tuerait un », et on ne sait comment, avait réussi à se procurer un jour une parre de ciseaux, un autre jour une cuiller qu'il avait transformée en poinçon, etc. Quand on le mettait en cellule, il écrivait sur les murs : « Mort aux V...! Vive Bonnot! ou vive Garnier! »

Le 14 juillet dernier, il entra dans une violente colère en apprenant qu'il ne bénéficiait pas, comme d'autres camarades, d'une réduction de peine. Il s'adressa en ces termes au sergent Nau : « Personne ne me fouillera plus désormais; je le défends. Je regrette que cela tombe sur vous, mais celui qui me fouillera désormais est un homme mort. »

Malgré ces menaces, le lendemain 15 juillet, Nasica fut soumis à la fouille habituelle. Alors, écartant les hommes qui l'entouraient, il se rua sur le sergent Nau et l'étendit d'un coup de tête dans la poitrine. Les hommes de garde intervinrent. Nasica leur asséna des coups terribles. Le sergent s'étant relevé voulut le réduire à l'impuissance : il reçut de nouveaux coups. On dut soutenir une lutte terrible et se servir des crosses des fusils pour venir à bout du forcené. Le sergent Naud avait reçu, notamment, une blessure douloureuse et dangereuse à la tempe gauche.

Devant le conseil, jeudi, Nasica a fait le bon apôtre. Il n'a pas voulu frapper, dit-il, c'est lui qui a été frappé. Le sergent, à l'en croire, l'aurait bousculé au moment où il enlevait jusqu'à son tricot pour se soumettre à la fouille. Et alors, il s'est débattu peut-être, et c'est sans doute en se débattant qu'il a pu « toucher » le sergent. Quant à sa résistance aux hommes de garde, aux injures qu'il a proférées au cours de cette résistance, Nasica nie tout cela.

Nasica a été condamné à la **PEINE DE MORT.**

Comment les Canons allemands furent pris en Haute-Alsace

Milan, 10 septembre. — Il « Secolo » rapporte quelques épisodes sur les combats livrés en Haute-Alsace, notamment sur le combat de Dornac qui précéda la seconde occupation de Mulhouse par les Français. Les 25 canons exposés à Belfort devant la statue « Quand-Même » sur la place où défilent continuellement des officiers et des soldats ont été conquis à cette bataille de Dornac.

Au milieu de ces canons se trouve un grand aéroplane pris par les Français à Cernay le 11 août. C'est un avion absolument semblable à celui qui fut présenté à l'Exposition de Berne. Les ailes ont été démontées, posées contre l'appareil. Dans la partie concave on voit, peinte en noir, une énorme croix de Malte. Ce monoplan doit être transporté à Paris dès que les circonstances le permettront.

La plupart de ces canons n'ont pas été mis hors d'usage. Ils ont été pris après une vigoureuse attaque faite par deux compagnies, l'une du 23e, et l'autre du 135e. Avec un suprême mépris de la mort, ces soldats se sont lancés à l'assaut après avoir épuisé toutes leurs munitions. Les pertes qu'ils éprouvaient ne réussirent pas à les affecter. Escaladant des monceaux de cadavres, ils réussirent à s'emparer des canons, dont les boucliers avaient été en plusieurs endroits percés par des balles de fusil.

Les troupes allemandes furent foudroyées par l'artillerie française. Sur certains points, les Allemands abattus formaient des monceaux de cadavres, et dans leur offensive les Français s'abritaient derrière ces barrières improvisées.

Un autre épisode de cette bataille de Dornac fut l'aventureuse entreprise d'une poignée de chasseurs d'Afrique qui s'élancèrent avec une témérité incroyable contre un peloton de uhlans et les reconduisirent jusque dans les lignes allemandes.

La Conquête du Togoland

Londres, 10 septembre. — Le secrétaire d'Etat aux colonies du gouvernement britannique a chargé M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, d'exprimer toutes ses félicitations à l'officier commandant et aux troupes françaises qui ont coopéré avec les troupes anglaises et rivalisé de valeur avec celles-ci pour la conquête du Togoland.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

COMMUNIQUE OFFICIEL

du 10 septembre (22 h.)

I. — *A l'aile gauche, les troupes anglo-françaises ont franchi la Marne entre La Ferté-sous-Jouarre, Charly et Château-Thierry, suivant l'ennemi en retraite.*

Au cours de sa progression, l'armée britannique a fait de nombreux prisonniers et pris des mitrailleuses.

Depuis quatre jours que dure la bataille, les armées alliées ont, sur cette partie du théâtre des opérations, gagné plus de **60 kilomètres.**

Entre Château-Thierry et Vitry-le-François, la garde prussienne a été rejetée au nord des marais de Saint-Gond.

L'action continue avec une grande violence dans la région comprise entre le camp de Mailly et Vitry-le-François.

II. — *Au centre et à l'aile droite, situation stationnaire sur l'Ornain et en Argonne où les deux adversaires maintiennent leurs positions.*

Du côté de Nancy l'ennemi a légèrement progressé sur la route de Château-Salins; par contre nous avons gagné du terrain dans la forêt de Champenoux. Les pertes sont considérables de part et d'autre. L'état moral et l'état sanitaire de nos troupes restent excellents.

III. — *Aucune confirmation n'est parvenue jusqu'à présent de la nouvelle donnée par la presse allemande de la chute de Maubeuge.*

Notre Avance en Alsace

Paris, 10 septembre. — Les voyageurs arrivant de Bâle et de Mulhouse annoncent que les troupes françaises se seraient avancées jusque vers Lutterbach. Des patrouilles auraient pénétré mercredi dans la périphérie de la ville. Les autorités allemandes se seraient retirées à Badenweiler.

Dans le Haut Sundgau, les troupes allemandes et françaises gardent l'expectative. Les Français occupent l'ouest de Pfetterhausen; les Allemands ont leur gros à Voltrensberg.

Notre Situation sur la Trouée de Belfort

Bâle, 8 septembre. — La retraite des Allemands au nord de l'Alsace, vers la Lorraine, pour porter secours à l'armée du prince de Bavière, a laissé le Sundgau quasi vide. Les Français en ont profité sur-le-champ pour se renforcer sur la trouée de Belfort, en occupant avec de l'artillerie de campagne les collines d'Altkirch. De là, ils dominent les débouchés sur Belfort et empêchent un retour offensif possible d'Allemands sur cette place forte.

Les Français aperçus sous Mulhouse ne sont que de petites patrouilles envoyées en reconnaissance.

Encore un Taube abattu

Paris, 10 septembre. — Un avion allemand du type Taube, qui avait jeté deux bombes sur la voie ferrée aux environs du camp de Châlons, a été abattu par nos troupes. Le pilote s'est tué dans sa chute.

Le lieutenant observateur ne se fit que de légères contusions. Il comprenait mais ne parlait pas le français. Il parut manifester un profond étonnement en apprenant que les Anglais combattaient à nos côtés, et que les Russes avaient pris Lemberg.

Un Nouveau Drapeau allemand aux Invalides

Paris, 10 septembre. — *Un nouveau drapeau allemand a été apporté ce soir aux Invalides; c'est le drapeau prussien du 94e régiment d'infanterie. Il a été pris avant-hier, à trois kilomètres de Senlis, par M. de Sonnois, capitaine commandant le 3e hussards. Le drapeau, qui avait été déposé à la mairie de Senlis, a été apporté aujourd'hui en auto par deux habitants de cette ville, qui l'ont déposé à la place de Paris.*

*Le drapeau

Prisonniers délivrés

Paris, 10 septembre. — Un officier d'état-major venant du front nous a raconté qu'avant-hier, au cours des combats qui se sont déroulés sur les bords de l'Ourcq, les Allemands en retraite ont abandonné un convoi de prisonniers français. Ceux-ci ont été délivrés par leurs camarades et ont regagné, avec la joie que l'on devine, leur régiment.

Le Général Roussky

Londres, 9 septembre. — Le « Daily News » dit que le résultat le plus important de la bataille de Lemberg est la révélation d'un nouveau général russe, le général Roussky, dont la personnalité fascine les soldats comme celle de Skobeleff et dont la grande habileté stratégique rappelle Stonewall Jackson.

Les Relations germano-italiennes

Le correspondant du « Times », à Milan, télégraphie le 2 septembre :

« Les Allemands cherchent à rétablir les relations commerciales avec l'Italie. Leur ambassade à Rome annonce que le transport des marchandises est assuré. En même temps, des efforts sont tentés pour acquérir la sympathie du peuple italien et donner au public la certitude du triomphe final de l'Allemagne par la mise en circulation des journaux allemands publiés en italien et au moyen d'une propagande par lettres et télégrammes envoyés à des personnes influentes par des émissaires allemands. »

Combat d'Artillerie près de Belgrade

Belgrade, 9 septembre. — Dans la nuit du 9 septembre, un fort combat d'artillerie s'est engagé des deux côtés. Il a duré jusqu'à l'aube. Un monitor autrichien ayant subi de sérieuses avaries sous le feu des obusiers serbes a coulé. Dans la partie supérieure de Belgrade le feu, très intense, dure toujours.

Pour le Règlement des Litiges

Londres, 10 septembre. — On mande de Washington au *Times*, à la date du 4 septembre, que le traité relatif à la convention destinée au règlement des litiges pouvant survenir entre l'Angleterre et les États-Unis est prêt à être signé. Il est probable qu'un traité similaire sera signé d'ici quelques jours avec la France. Ces traités prévoient une commission mixte permanente qui aura à faire les enquêtes en cas de litige. Sur l'initiative des États-Unis, l'Allemagne avait refusé de négocier un traité similaire.

Dépêches de la Journée

Le Mouvement de Retraite des Allemands

Rome, 10 septembre. — Le « Corriere della Serra » avait publié, il y a deux jours, une dépêche de Bâle annonçant que les Allemands commençaient à évacuer sérieusement la Haute-Alsace et la [illegible]gique. Une nouvelle dépêche, également parvenue de Bâle et publiée par la « Tribuna », confirme que l'ennemi dégage l'Alsace pour se porter au secours de l'armée du prince de Bavière, dans la direction de la Lorraine.

Guillaume II présent à la seconde Attaque de Nancy

Bâle, 9 septembre. — On confirme officiellement que Guillaume II a assisté à la seconde attaque de Nancy. L'empereur, qui se trouvait sur une colline, seul, nettement séparé de l'état-major général, a suivi le combat pendant plusieurs heures, la jumelle à la main. Il est ensuite reparti en automobile sans avoir adressé la parole à quiconque.

Cette attitude taciturne a été très vivement commentée. (Agence Fournier.)

Nos Pertes

Paris, 10 septembre. — On a donné des chiffres sur les pertes de l'ennemi, qui, de l'aveu même des Allemands et des rares journaux d'outre-Rhin qui nous parviennent, sont formidables.

Quelles ont été les nôtres? Il est facile de les estimer par des calculs identiques à ceux qu'ont employés les Allemands pour établir les leurs. On sait que toute perte au front est compensée immédiatement par de nouveaux combattants empruntés aux dépôts. Or, ces dépôts n'on eu à fournir depuis le début de la guerre qu'une proportion de deux pour cent des effectifs combattants. D'autre part, les hommes hors de combat et remplacés dans une si faible proportion ne sont atteints — à raison de quatre-vingts pour cent — que de blessures légères, et qui leur permettent de retourner au front après quelques jours seulement de traitement.

L'Amiraulé anglaise organise une Brigade de Débarquement

Londres, 9 septembre. — L'amirauté annonce la formation d'une division navale comprenant une brigade d'infanterie de marine et deux brigades navales. Cette division a été constituée à l'aide d'excédents provenant des effectifs, nécessités par les besoins actuels et futurs de la flotte. Dès le début de la guerre, l'amirauté avait constitué déjà une brigade d'infanterie de marine, qui est entrée en scène en prenant position à Ostende.

La nouvelle formation commence son instruction de campagne afin d'être prête à se rendre à l'étranger dès que le besoin s'en fera sentir.

L'État de Siège en Hollande

La Haye, 10 septembre. — Le gouvernement de la reine a étendu l'état de siège à 210 communes des provinces suivantes : Limbourg, Brabant septentrional, Zélande, Frise, Groningue, Gueldre, Hollande septentrionale et méridionale.

Un décret du 8 septembre a interdit l'exportation des cuirs, des tissus et de la farine d'orge. Celle du maïs et des farines de maïs a été interdite par un décret du 7.

Incident austro-danois

Copenhague, 10 septembre. — Le ministre d'Autriche-Hongrie à Copenhague a été arrêté ces jours derniers par un fonctionnaire danois tandis qu'il voulait se rendre compte de la situation d'un petit fort nouvellement aménagé. Il a été retenu au poste jusqu'à ce qu'il eut fait connaître son identité.

Petite Correspondance

QUESTIONS MILITAIRES

B. B. B. — Demandez au commissaire militaire de la gare Saint-Jean.

— Margrog. — 1. Le B. A. M. n'est valable que pour l'année. — 2. L'appelé classé service auxiliaire, classe 1907, sera probablement affecté à un corps de troupe s'il passe au service armé.

— B. L., 24. — Oui.

— D. 8. — Qu'il demande à son chef de corps.

— M. M. fils, à Dirléra. — Il est probable qu'il restera en Algérie.

— C. L., 33,10. — Il faut attendre de nouvelles instructions. Pas avant la fin du mois.

— Mitspa. — Avec leur classe, oui.

— Un vieux chasseur à pied. — Vous pouvez demander au ministre de la guerre à être réintégré avec votre grade. Si vous obtenez satisfaction, après avoir passé une visite médicale, vous toucherez une indemnité de première mise.

— Épouse désolée. — Il faut lui écrire toujours au 58e d'artillerie, à Bordeaux.

— Postia, 99. — Dans les deux cas, vous devez vous adresser au commandant de recrutement, qui seul possède les éléments nécessaires pour vous renseigner.

— M. L., Esperon. — C'est régulier. L'article 5 de l'instruction du 20 juin 1910 dit : « Les individus naturalisés français suivent le sort de la classe avec laquelle ils auront été incorporés. »

— Louis, Libourne. — 1. C'est possible, mais ce n'est pas certain. — 2. La solde nette (à moins de 6 ans) est de 2 fr. 44. Les indemnités sont variables. Adressez-vous à votre corps. — 3. Impossible à prévoir.

— A. B. 37. — Vous devez vous adresser à votre recrutement qui fera le nécessaire.

— Nenette, bar Viard. — 1. 220.50. — 2. 274.50. — 3. Oui. — 4. Tous les mois. — 5. Oui, adresse exacte.

— Ajourné, classe 13. — 1. Non. — 2. Non. — 3. Présentez-vous au recrutement qui vous donnera tous renseignements complémentaires.

— Mont-Touton, 27. — 1. Remettez la pièce que vous avez à la gendarmerie. La seconde doit être réclamée à votre mari. — 2. Probablement. — 3. Vous ne pouvez toucher de pension que jusqu'au jour où il a été mobilisé, et encore faut-il que votre mari vous fasse une délégation.

— A. H. 742, Bordeaux. — Votre congé de convalescence est valable jusqu'à son expiration.

— J. J. — C'est la gendarmerie qui fait la police à la suite des armées pour arrêter les gens sans aveu, les espions, etc.

— R. S. J. 1894. — Cela dépend des médecins militaires à qui il doit demander un congé.

— J. C. W. — Oui.

— Un qui voudrait partir, 26. — Non, on ne peut plus s'engager étant de la classe 1915.

— Une vieille abonnée. — 1. 35 ans. — 2. 42 ans.

— F. H., Bastide. — Faites une réclamation à la poste dans les formes ordinaires.

— D. S. 18. — Il sera pris bon absent.

— 793, Un cadet. — Il faut attendre de nouvelles instructions pour savoir ce qui peut être fait.

— A. L. 13. — 1. Oui. — 2. Il n'en est pas encore question. — 3. Probablement.

— For ever. — A Tarbes.

— Pour son frère, Léognan. — Le génie peut avoir à se défendre, mais il travaille sous la protection des autres armes.

— A. J. G. — Attendez patiemment. On vous répondra.

— X. D., à M. — Vous n'aurez qu'à produire vos certificats médicaux quand vous serez convoqué.

— 1 mobilisé, 114. — 1. S'il a été classé dans le service armé, oui. — 2. A son capitaine.

— G. M., 12 janvier 1896. — Non, vous faites partie de la classe 1916.

— Abonnée inquiète, A. V. — On vient de créer à Genève un bureau auquel les armées belligérantes communiquent les listes des prisonniers. C'est là qu'il faudrait s'adresser dans le cas où l'on vous aviserait de leur disparition. Jusque-là, vous devez les considérer comme en bonne santé.

— Bourgogne, 40. — Quand on s'engage pour la durée de guerre, c'est sans conditions.

— J. C., 1895. — Il doit attendre un nouvel appel.

— B. H., 78. — S'adresser au recrutement.

— Mauvais rêves. — Il est chargé de la police des routes. — 2. En arrière. — 3. Peu.

— Un bon Français. — 1. Oui. — 2. Oui, d'office.

— R. V., Blanquefort. — Il faudra demander au conseil de révision.

— G. C., 33. — Classe 1915.

— Rosafecké. — Oui, elle passera le conseil de révision vers la fin du mois.

— Hilgerin. — Adressez-vous au bureau de recrutement.

— M. P. 1897. — 1. Tous sans exception. — 2. Ils seront instruits et affectés à une compagnie, batterie ou escadron. — 3. Attendez un nouvel avis.

— Un vieux père. — C'est la mairie qui est chargée de distribuer les allocations. Vous pourriez demander un secours à la préfecture.

— 1870, M. M. — Oui, 1 fr. 25 par jour si vous n'avez aucune ressource. Demandez à la mairie.

— Jean. — Votre dossier doit être au ministère, mais les nominations ne se feront qu'au fur et à mesure des besoins. Vous serez probablement nommé, mais il faudra attendre peut-être longtemps.

LE PLANTON DU GÉNÉRAL.

Comment les Allemands racontent l'Histoire

La « Gazette de Voss » donne la version suivante de la destruction de Louvain :

« Au moment où l'armée belge faisait sans succès une violente sortie d'Anvers, la population de Louvain, jusque là très calme, fusillait brusquement par des fenêtres des maisons nos colonnes en marche qui ne soupçonnaient pas une pareille attaque. Il y eut un terrible combat corps à corps, auquel se mêla toute la population civile. Nos soldats parvinrent en un instant à maîtriser la population déchaînée, mais subirent de grosses pertes. Le droit de légitime défense exigeait un châtiment impitoyable et il se pourrait que la ville de Louvain, si riche en trésors artistiques, n'existât plus. Il faut le déplorer comme artiste, mais on n'avait pas le choix. Désormais, allons-y gaîment pour ceux, dont pour cent. Nos soldats sont de bons grands enfants dont la tenue et le caractère généreux ne peuvent que réjouir les cœurs, mais quand la population civile belge s'obstine dans ces embuscades perfides et que nos soldats voient leurs camarades tomber sous des flots d'huile bouillante, alors nos troupes sont prises d'une colère furieuse et ne laissent plus pierre sur pierre. Nous combattons pour notre existence. C'est une guerre sacrée. D'ailleurs on ne saurait douter que l'émeute de Louvain n'ait été organisée officiellement. »

Le Bourgmestre de Bruxelles

Paris, 10 septembre. — Un télégramme de Gand annonce que M. Max, bourgmestre de Bruxelles, a été nommé secrétaire de la légation des États-Unis à Bruxelles par le ministre américain. Cette mesure a été prise pour empêcher les officiers allemands, qui voulaient prendre M. Max comme otage, d'accomplir leur projet et de le molester de quelque façon que ce soit.

La Rupture des Digues belges

LES ALLEMANDS, LEURS CANONS NOYÉS, FURENT CUEILLIS DANS LES ARBRES ET SUR LES TOITS

Paris, 10 septembre. — On sait que lors du combat de Termonde, les Belges, en ouvrant les digues qui protègent le pays, avaient noyé une partie de l'artillerie lourde allemande. Le « Daily Mail » donne aujourd'hui sur cet exploit les intéressants détails suivants :

« Anvers, mardi. On peut se rendre compte maintenant de ce qui s'est passé samedi et dimanche au combat de Termonde. Tous les soldats belges qui étaient à Termonde racontent qu'ils ont été surpris par un nombre considérable d'Allemands qui étaient au moins 30,000. Il n'y avait que 7,000 Belges, qui furent obligés de se retirer après un combat violent.

» Puis, ayant reçu du renfort, ils revinrent sur l'ennemi, et à leur tour les Allemands, surpris, retournèrent sur leurs pas. Toutefois, ils réussirent à couper Anvers d'Ostende.

» Pendant ce temps, d'autres troupes allemandes étaient arrivées dans la région entre Termonde et Malines. Elles s'élancèrent contre quelques forts dont la situation réelle leur était évidemment inconnue. Elles subirent de grosses pertes et furent obligées de reculer. C'est alors que les Belges purent jouer une carte maîtresse. Tout à coup, ils ouvrirent les digues et les soldats allemands, qui fuyaient, furent surpris par l'eau dans leur course. L'armée ennemie perdit presque toute son artillerie. Ceux qui n'avaient pas pu se retirer avant l'arrivée de l'eau, qui montait toujours, n'eurent que la ressource de se réfugier sur les toits des maisons ou de grimper sur les arbres, où les Belges les cueillirent sans difficulté.

» On ignore exactement le total des pertes allemandes. On sait officiellement qu'un millier de soldats furent tués; mais avec les blessés et les prisonniers, les pertes ont dû s'élever à 4,000 hommes.

» Un officier belge raconte qu'un bataillon du 1er régiment d'infanterie allemand pris dans une embuscade fut presque complètement détruit. Un lieutenant de ce même bataillon, ayant été blessé, fut amené à Anvers, et déclara que trois hommes seulement de sa compagnie purent s'échapper.

L'Inondation va continuer

» Naturellement, l'inondation fut le facteur décisif dans ce combat, et les Allemands le rencontreront encore dans leur marche sur Anvers. Il y a autour de la ville trois zones qui peuvent être inondées : la plus grande se trouve au sud, et a de 60 à 70 milles carrés de superficie; les deux autres sont plus petites et se trouvent au sud-ouest et à l'est de la ville. Elles ont une étendue de 15 à 20 milles carrés.

» La profondeur de l'eau dans les parties inondées varie de quelques pouces à plusieurs pieds. L'eau vient de l'Escaut et des canaux adjacents. Quand le moment décisif est arrivé, il suffit de tourner un bouton pour que la digue s'ouvre et que l'eau commence à monter tout doucement.

Le Nouveau Gouvernement albanais

Londres, 9 septembre. — On mande de Vallona, le 7, à l'Exchange Telegraph, que le nouveau gouvernement a été installé aujourd'hui. Il est exclusivement turc et a comme chef Genady-Adin-Bey.

Les Relations mexico-américaines

Mexico, 10 septembre. — C'est en qualité d'agent confidentiel du président Wilson que M. Fuller est envoyé au Mexique et non en qualité d'ambassadeur, Carranza n'étant que chef provisoire du gouvernement exécutif.

BORDEAUX

On nous prie d'annoncer que « l'Homme libre » sera mis en vente vendredi à Bordeaux.

La Gratitude des Parisiens

Un grand nombre de Parisiens, charmés de l'accueil empressé qui leur a été fait par les Bordelais, se montrent soucieux de reconnaître la bonne grâce de notre population.

Ils ont pensé qu'une souscription ouverte dans notre journal, en faveur des familles intéressantes de Bordeaux et de la région dont les soutiens sont sous les drapeaux, permettrait à nos hôtes de traduire utilement leur gratitude.

Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes à la réalisation de cette généreuse pensée. Nous publierons la liste des souscripteurs qui nous enverront leurs dons.

Le Recensement de la Classe 1915

En conformité du décret que nous publions d'autre part, le maire de Bordeaux a pris les dispositions suivantes :

« Vu le décret du 6 septembre 1914 ordonnant l'établissement des tableaux de recensement de la classe 1915 et fixant pour ces tableaux une seule publication au dimanche 27 septembre 1914,

» Le maire de la ville de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, prévient ses administrés que le registre destiné à l'inscription des jeunes gens sur le tableau de recensement pour la classe 1915 sera ouvert à dater du 14 septembre courant, à l'hôtel de ville, bureau militaire, tous les jours, dimanches compris, de neuf heures à midi et de deux heures à six heures.

» Les délais très courts prévus pour les opérations du recensement de la dite classe font une obligation aux intéressés ou à leurs familles de se présenter d'urgence pour assurer cette inscription.

» Les jeunes gens à inscrire sont :

» 1. Ceux ayant leur domicile légal à Bordeaux, nés le 1er janvier 1895 et jours suivants, jusques et y compris le 31 décembre de la même année;

» 2. Les individus nés de parents étrangers ou devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration faite conformément à la loi du 28 juin 1889.

» Les pères, mères ou tuteurs de ceux des jeunes gens qui sont absents, malades, détenus ou au service (engagés volontaires ou inscrits maritimes) sont aussi obligés de se présenter au même bureau pour y faire inscrire leurs enfants ou pupilles.

» Doivent être également inscrits les jeunes gens domiciliés à Bordeaux, appartenant aux classes antérieures et qui n'ont point été portés sur les tableaux de recensement des années précédentes.

» Les jeunes gens nés hors Bordeaux devront se présenter munis de leur acte de naissance ou du livret de famille de leurs parents.

» Ceux qui auront des dossiers à produire (dossiers sanitaires, de soutiens de famille, de sursis) devront le signaler au moment de leur inscription.

» Bordeaux, le 10 septembre 1914.

» Le conseiller municipal,
délégué aux affaires militaires,
Daniel GAMBADE. »

La Cour de Cassation à Bordeaux

Les services de la Cour de cassation sont définitivement installés au Palais de justice de Bordeaux. C'est dans la salle de la 1re chambre de la cour d'appel que se tiendront les audiences de la Cour suprême, sous la présidence de M. Bard, président de la chambre criminelle.

Voici les noms des magistrats venus à Bordeaux

Chambre criminelle : MM. Bard, président; Bourdon, Daniel, Lecherbonnier, Mallein, Paillot, Petitier, Thieberge, conseillers.

Chambre civile : MM. Bontet, Delcourrou, Fabreguettes, Paul, conseillers.

Chambre des requêtes : MM. André, Cadot de Villemonble, Jaudon, conseillers.

MM. les avocats généraux Blondel et Furby.

Citons encore : M. Girodon, greffier en chef; MM. Achard et Dronchat, commis d'ordre, et l'appariteur Tissot.

Les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation qui ont accompagné à Bordeaux ces hautes juridictions sont Mes Delalande, de Selogne, Dufourmentelle et Regray.

Rentrée des Classes

Quelques familles s'inquiètent au sujet de la rentrée des classes de nos lycées. La rentrée aura lieu dans des conditions dont elles seront bientôt prévenues. Grâce à la bienveillance de MM. les Ministres du travail, du commerce et de l'agriculture, une partie du lycée de Longchamps, qui avait été affectée à leurs services, a été rendue à l'instruction publique. D'autres locaux seront seront sous peu choisis et désignés.

Office départemental du Travail

Les Réfugiés boulangers

Les réfugiés étrangers exerçant la profession de boulanger sont invités à se faire inscrire d'urgence à l'Office du travail, à la préfecture (salle des audiences du conseil de préfecture).

Caisses d'Epargne

Un arrêté ministériel du 15 juillet 1914 avait fixé au 7 octobre prochain la date de l'élection de deux délégués des Caisses d'épargne à la commission supérieure instituée par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1895.

En raison de l'état de guerre, M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale a décidé d'ajourner ces élections à une date qui sera ultérieurement fixée.

Violent Incendie à Bordeaux

Un Service d'Ordre rigoureux

80,000 Francs de Dégâts

Un incendie d'une grande violence a éclaté jeudi, à deux heures de l'après-midi, dans une importante manufacture de papiers et cartonnages, exploitée par MM. La Brie frères, 11, rue des Cordeliers.

Le personnel avait quitté l'atelier à midi, en même temps que MM. La Brie. Rien d'anormal n'avait été remarqué. Or, à deux heures, au moment où les bâtiments allaient s'ouvrir de nouveau, des flammes jaillirent soudain à travers les ouvertures, mettant en émoi le paisible quartier du Mirail. En un clin d'œil tout l'immeuble fut la proie de l'incendie.

M. Abadie, commissaire du 8e arrondissement de police, fut prévenu aussitôt. En même temps on téléphonait aux pompiers. Dix minutes après que l'alarme eut été donnée, deux pompes à vapeur entraient en action, sous la direction du commandant Gilbert, assisté des lieutenants Caussade et Magret et de leurs hommes.

Lorsque nous arrivons sur les lieux, nous nous heurtons à des cordons de soldats marocains qui ont été chargés de barrer les rues avoisinantes.

— Demi-tour, sidi! nous crie un guerrier à la barbe noire et à la baïonnette menaçante.

Nous insistons pour passer; service de la presse :

— Barca! Barca!

Il faut parlementer longtemps. L'arrivée d'un gardien de la paix, dont nous sommes connu, nous permet seule de franchir les cordons, après avoir failli être embroché plusieurs fois.

De la manufacture de papiers, il ne reste que les quatre murs. Marchandises, matériel mécanique, cloisons, tout cela forme un amas de décombres noircis, que les pompiers noient sous un déluge.

Les immeubles voisins ont été protégés à grand'peine, grâce à un travail acharné, qui s'est poursuivi jusqu'à cinq heures et demie de l'après-midi.

Les dégâts, très importants, sont difficiles à évaluer. On estime toutefois qu'ils s'élèvent à 80,000 fr. environ. La fabrique était d'ailleurs assurée, ainsi que l'immeuble, qui appartient à M. Larouture, 15, rue Saint-François.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Secours aux Réfugiés

M. G. Hanotaux, président de la délégation du comité de secours national à Bordeaux, a visité hier le groupement des réfugiés du nord de la France et de la Belgique. Il a pris note des besoins de ce groupement, organisé avec tant de dévouement par des personnes charitables de Bordeaux; des secours seront envoyés d'urgence.

M. G. Hanotaux a visité également l'installation du bateau des secours Osiris, organisé pour recevoir les réfugiés de passage, et il s'est mis, au nom du comité, à la disposition du ministre de l'intérieur et de la municipalité de Bordeaux.

Adresser toute communication relative aux réfugiés en province au siège du comité, Cercle militaire, cours de l'Intendance, Bordeaux.

Les Réfugiés à Bordeaux

Jacques Pascal, gendarme, serait heureux de connaître des réfugiés de la région de Morfontaines, canton de Longwy, qui pourraient lui donner des nouvelles de sa famille. S'adresser à la gendarmerie, rue Judaïque, Bordeaux.

— Les agents de la Compagnie du Chemin de fer du Nord en résidence dans la région sont invités à faire connaître d'urgence leur adresse au bureau du Chemin de fer du Nord, 17, rue des Frères-Bonie, à Bordeaux.

Indiquer très lisiblement les nom, prénoms, fonction à la Compagnie, situation militaire. Ils ne devront pas quitter leur résidence sans en avoir avisé immédiatement le bureau de la Compagnie du Nord, à Bordeaux.

Le nommé Tonnerre, de Fenain (Nord), réfugié à Saint-André-de-Cubzac, demande des nouvelles de sa famille qu'il a dû abandonner précipitamment.

Le nommé Beigneur (Achille), de Langueville (Oise), réfugié à La Réole, demande des nouvelles de sa famille.

Le soldat Arthur Charlier, du 61e d'artillerie, en traitement à l'hôpital du Becquet, demande des nouvelles de sa famille qui habitait Charleville (Ardennes).

M. Maillard, douanier à Mortagne, demande des nouvelles de sa fille Mme Léandra Cuisinière, et de son petit-fils René, qui habitaient Sérouville (Meurthe-et-Moselle).

Le belge Jules Marlier, chef garde, recherche sa femme Maria Guillaume, institutrice.

Syndicat de Défense des Intérêts du Quartier des Chartrons

Le comité du Syndicat de défense des intérêts du quartier des Chartrons informe ses adhérents qu'il a voté et remis à M. le Maire une somme de 200 fr. en faveur des victimes de la guerre. A cette somme ont été joints des souscriptions particulières et des dons en nature, tels que literie, qui lui ont été offerts à cette intention.

Le Syndicat remercie les généreux donateurs. Il fait un pressant appel à ses amis et les prie d'adresser leurs offres soit au président de la commission municipale des réfugiés (mairie de Bordeaux), soit au président du Syndicat, 55, cours du Jardin-Public.

Chemins de Fer Economiques

Ligne de Saint-André-de-Cubzac à Saint-Ciers-sur-Gironde

La Compagnie des Chemins de fer de l'État, mettant en circulation, à dater du 10 septembre 1914, un train-tramway partant à **16 h. 17 de Bordeaux-Etat** et arrivant à **17 h. 5 à Saint-André-de-Cubzac**, le départ de cette dernière gare du train 3 Blayais (qui est fixé à 17 heures), sera retardé de façon à assurer la correspondance avec ledit train-tramway Etat.

Les Usines Motobloc demandent immédiatement des tourneurs pr travaux aux pièces.

Patronage des Ecoles communales de Saint-Bruno

Le comité du Patronage des écoles communales de Saint-Bruno, réuni en séance extraordinaire, a voté une somme de 200 fr. pour être mise à la disposition de M. le Médecin en chef de l'hôpital temporaire installé dans les locaux du groupe scolaire.

D'autre part, ce comité, désireux de contribuer dans la plus large mesure possible au soulagement des misères qui seront la conséquence des événements actuels, a décidé d'affecter cet hiver à ses distributions de chaussures, vêtements et aliments chauds la totalité de ses fonds disponibles.

Pour les Tout-Petits

L'Association des Dispensaires gratuits du soir informe les mères de famille que sa consultation de nourrissons de la rue Videau, dont le fonctionnement avait été, le mois dernier, contrarié par la mobilisation du corps médical et le départ des infirmières pour les ambulances, aura lieu de nouveau régulièrement à partir de dimanche prochain 13 septembre, ainsi que la consultation de nourrissons de La Réole.

Entrepreneurs de Travaux publics

Le Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de la Gironde et du Sud-Ouest a voté, dans sa séance du 7 courant, l'allocation d'un premier secours de 1,500 francs pour les victimes de la guerre.

Cette somme, qui provient de souscriptions individuelles et du fonds social, sera versée aux diverses œuvres de secours.

Amicale des Francs-Comtois

La Société amicale des Francs-Comtois de Bordeaux serait heureuse de venir en aide aux militaires blessés originaires de Franche-Comté. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Bas, président de l'Amicale, 12, rue Henry-Deffès, à Bordeaux.

Petite Chronique

Vol à la tire. — Tandis que mercredi soir, vers six heures, M. Jean Beaudry, commis principal à la Compagnie du Midi, demeurant à Biganos, était en train de lire les dépêches à la devanture d'un marchand de cycles, cours Pasteur, un filou lui a subtilisé son portefeuille contenant 200 francs. Plainte et enquête.

On a arrêté : Auguste Pied, manœuvre, qui avait menacé M. Escaich, également manœuvre, alors qu'il travaillait à bord du bateau « Kildale »; Jeanne P..., Robert B..., Eugène P... ont été écroués pour outrages aux agents.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 10 septembre

Baptiste Chauvot, 55 ans, rue Lafaurie-de-Monbadon.

CONVOIS du 11 septembre

Dans les paroisses :

St-Bruno : 8 h. 45, M. A. Boisseau, salle d'attente.

St-Nicolas : 1 h. 45, M. Molina Pena, 30, rue Videau.

Autres convois :

8 h. 30, Mlle Y. Courpron, 11, rue de Toulon.
2 h. 30, M. J. Rieusec, hôpital Saint-André.

CONVOI FUNÈBRE M. Francis Rongère, Mlle Marcelle Rongère, M. Louis Bardin, Mme veuve Rongère, M. Gaston Bardin, Mme veuve Furon, les familles Elies, Eyrem, Decort et Devard prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Francis RONGÈRE, née BARDIN,

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur et cousine, qui auront lieu le samedi 12 courant en l'église de Gradignan.

On se réunira à la maison mortuaire à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve J. Prévot, Mlle A. Prévot, M. M. Prévot et sa famille (de N.-Y.), M. J.-A. Prévot, architecte D. P. L. G., et sa famille; Mme veuve F. Prévot et sa famille, Mme veuve Gaud, M. le docteur Gassion et sa famille, les familles Prévot, Dubourg, Girard, Prades et Lassegre remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Arnaud-Jules PREVOT,
Architecte,

ainsi que celles qui leur ont envoyé des témoignages de sympathie, et les informent que la messe qui sera dite le samedi 12 courant en l'église Saint-Seurin, à neuf heures, sera offerte pour le repos de son âme.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. Ernest Marchon et les familles Chapeaucoup, Malbabe et Fort remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Ernest MARCHON,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie, et les informent que la messe qui sera dite le samedi 12 courant en l'église Saint-Bruno, à neuf heures, sera dite pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Arsène Copperie et sa famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Arsène COPPERIE.

Une messe sera dite pour le repos de son âme le samedi 12 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Paul.

Chronique du Département

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Les Conserves de Poissons

M. Victor Augagneur, ministre de la marine, s'est préoccupé de faire revivre sur la côte l'industrie des conserves de poissons, si éprouvée au cours des dernières années. Il importait, en effet, d'assurer aux 20,000 pêcheurs et aux employés d'usines du littoral les débouchés nécessaires pour le produit de la pêche. Cette mesure, d'un si haut intérêt pour les populations côtières, qu'elle préservera de la misère, permettra, en outre, de mettre à la disposition du département de la guerre, comme de la population civile, des facilités nouvelles d'approvisionnements.

Mais pour réaliser ce double objectif par une réouverture immédiate des usines, il était indispensable de mettre à la disposition des usiniers les moyens de crédits nécessaires. Si certaines grosses maisons, en effet, ont pu, par un groupement approprié, arriver à rétablir leur crédit, cette combinaison ne pouvait aboutir qu'à la réouverture d'un petit nombre d'usines incapables d'absorber toute la production de la pêche.

M. Victor Augagneur a estimé que le meilleur moyen de résoudre la question consistait à étendre, pour la durée de la guerre, aux fabricants de conserves de poissons le bénéfice du crédit maritime.

Tel est le but d'un décret soumis par lui à la signature de M. le Président de la République, d'accord avec son collègue des finances, et inséré au « Journal officiel » de ce jour. Aux termes de ce décret, des avances spéciales pourront être faites aux Caisses régionales, après avis de la commission supérieure de contrôle du crédit maritime mutuel; le taux de l'intérêt applicable à ces opérations ne peut dépasser 5 0/0.

Bruges

VACCINATIONS. — Une séance gratuite de vaccinations et revaccinations aura lieu salle des Sociétés de secours mutuels, le dimanche 13 courant, à deux heures et demie du soir, pour toutes personnes de vingt et un à soixante ans et au-dessus.

Les enfants de un jour à un an, vaccinés sans succès au mois de juillet dernier, seront revaccinés.

Martignas

POUR LES BLESSÉS. — Une souscription ouverte dans la commune par les soins de la municipalité au bénéfice de la Croix-Rouge a donné pour résultat de recueillir de nombreux dons en nature, plus une somme de 277 fr. 05 en espèces.

Le tout a été versé au comité subdivisionnaire de Bordeaux.

Merci à tous, et en particulier aux jeunes demoiselles qui se sont chargées d'accomplir cette mission pleine de patriotisme et de dévouement.

Saint-Médard-en-Jalles

Classe 1915.

Les jeunes gens nés en 1895 dans cette commune ou toute autre, dont les parents ou tuteurs habitent Saint-Médard, sont invités à se présenter à la mairie isolément avant le 15 septembre pour fournir les renseignements nécessaires à leur inscription au tableau de recensement de la classe 1915.

La Teste

DISTRIBUTION DES DÉPÊCHES A DOMICILE. — Nous apprenons avec plaisir que l'administration des postes et télégraphes vient enfin de prendre à sa charge la distribution des dépêches dans notre ville. En effet, par arrêté préfectoral, en date du 24 août, cette mesure a été prise conformément à l'article 605 des instructions ministérielles, qui spécifie que la distribution gratuite des dépêches sera faite dans toute l'étendue du périmètre de l'octroi sans toutefois dépasser ce territoire, alors même que ce périmètre serait plus restreint que l'agglomération.

C'est là une économie très appréciable pour la commune étant donné que cette distribution était à sa charge depuis de nombreuses années.

St-Philippe-d'Aiguilhe

GARDERIE SCOLAIRE. — Une garderie sera ouverte à l'école des filles de cette commune pour les enfants de quatre à huit ans des deux sexes, à partir du 19 septembre. Les autres enfants dont les parents seront occupés aux vendanges seront aussi gardés.

Blaye

PRISONNIERS DE GUERRE. — Mardi, par le train de six heures et demie du soir, est arrivé un convoi de vingt-quatre prisonniers de guerre, dont un officier, qui ont été internés à la Citadelle.

OBSÈQUES. — Mercredi ont eu lieu les obsèques d'un prisonnier allemand blessé, décédé à l'hôpital militaire de notre ville.

Libourne

OFFICIER BELGE. — Mardi soir, un commandant de l'état-major de l'armée belge qui traversait la ville a été vivement acclamé par la population.

BLESSÉS ENNEMIS. — Deux soldats allemands blessés ont été dirigés sur notre ville. Ils sont soignés à l'hôpital.

Chronique Régionale

BERGERAC

LES BLESSÉS. — Il est arrivé mardi, à 16 h. 40, venant de Mussidan, un convoi de 144 blessés, parmi lesquels un commandant d'infanterie coloniale, qui a reçu une balle dans la rotule gauche, et qui a été conduit dans une des chambres du Sauveur.

Un sergent et trois blessés du 108e sont arrivés à 19 h. 22.

Tous les blessés arrivés ici sont en excellente voie de guérison, à part deux ou trois. Plusieurs sont déjà partis en convalescence.

A l'hôpital 17, se trouve un caporal du 19e chasseurs à pied à Verdun, nommé Théodore Delattre, du recrutement de Cambrai, qui blessé deux fois, et après avoir été pansé sur place par le médecin des chasseurs, M. Charrier, ancien major du 108e, est revenu sur la ligne de feu et y a été encore blessé. Il a été cité à l'ordre du jour et proposé pour la médaille militaire.

Il avait sur sa poitrine, près du cœur, un sachet de toile contenant un louis de 20 fr. et une pièce de 5 fr. Une balle est venue le frapper là et a enlevé une partie de la pièce de 20 francs, et écorné la pièce de 5 francs. Selon un mot connu, Delattre peut dire que sa fortune était bien placée. Le louis était à l'effigie du roi des Belges.

LES RÉFUGIÉS. — Par le train de mercredi soir, sont arrivées 21 personnes venant de la commune de Merfy, dans le département de la Marne.

ARRIVÉE DE TROUPES. — Depuis mardi, les rues sont remplies de jeunes soldats et de territoriaux ressortissant du recrutement de Saint-Omer.

Les officiers, les employés et le matériel de bureau sont arrivés avec les dépôts du 8e régiment d'infanterie, du 208e de réserve et du 7e régiment territorial.

Les hommes sont cantonnés un peu partout et dans les maisons non occupées de notre ville.

Il en est arrivé hier 5,264.

LES IMMIGRÉS. — On annonce la prochaine arrivée de 300 Allemands, hommes et femmes, installés au moment de la mobilisation en France, et plus particulièrement dans les départements frontières, et que l'on a gardés. Ils seront cantonnés au faubourg, nous dit-on, dans une école.

INCENDIE. — Au cours du dernier orage, la foudre est tombée à Rueyssac, et a détruit complètement la ferme de M. Bonnomy. On a pu sauver les animaux, à l'exception d'un cochon. Le mobilier et l'immeuble ont été détruits. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Communications, Avis & Renseignements

ASSOCIATIONS DIVERSES

UNION MUTUELLE ET PHILANTHROPIQUE DES ANCIENS MILITAIRES. — Par suite des tristes événements actuels, la Société se voit dans l'obligation de suspendre l'organisation de sa fête annuelle qui devait avoir lieu le 19 septembre courant. Elle remercie les généreux donateurs qui ont bien voulu répondre à son appel en lui adressant des lots pour sa tombola, et informe les personnes qui sont en possession de billets, que le tirage aura lieu à